

INSCRIPTIONS 2022-2023

1/ Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Avant de pouvoir réaliser votre inscription administrative vous devez impérativement vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus en vous connectant à l'adresse suivante : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Afin de procéder à cette opération vous devez créer un compte sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>. Vous pourrez ensuite vous acquitter de la CVEC. Le montant de la CVEC s'élève à 95€ pour l'année universitaire 2022/2023.

L'acquiescement de la CVEC est une condition nécessaire et préalable à l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, **vous ne pourrez donc pas réaliser votre inscription tant que vous ne vous serez pas acquitté de la CVEC**. Une fois la CVEC acquittée vous récupèrerez une attestation **avec un numéro à saisir lors de votre inscription**.

Si vous êtes étudiant boursier (bourse sur critères sociaux) vous êtes exonéré du paiement de la CVEC mais vous devez quand même vous en acquitter par exonération, vous devez donc effectuer la démarche sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> afin de récupérer votre attestation CVEC.

Vous n'êtes pas concerné par l'acquiescement de la CVEC si vous relevez du régime de la formation continue (Salarié, profession libérale, -2 Formation Continue (Financée) hors contrat de professionnalisation ; Demandeur d'emploi indemnisé ou non, ou bénéficiaire du RSA – 3 Reprise d'études non financées sans convention. Aucune démarche n'est à effectuer dans ce cas.

2/ INSCRIPTION ADMINISTRATIVE : du 23 août au 7 septembre 2022 inclus

Depuis la rentrée 2019, un Portail unique d'inscription a été mis en place : <https://mascol.univ-lyon1.fr/login>
Vous devrez y effectuer toutes les démarches liées à l'inscription (inscription en ligne, paiement des droits, téléchargement des pièces justificatives nécessaires à votre inscription, choix d'UELC, édition certificat de scolarité).

Rappel : Une fois votre inscription administrative effectuée il vous appartiendra de mettre en ligne les documents demandés (attestation de la CVEC, attestation de bourse de l'année 2022-2023 pour les étudiants boursier, attestation d'assurance responsabilité civile vie privée (à demander auprès de votre assurance habitation ; attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, (MACSF....) uniquement pour les étudiants de DFASM 1-DFASM 2 DFASM3). Ces documents une fois validés **vous permettront d'imprimer votre certificat de scolarité**

Attention : Les étudiants en Formation continue, ou en reprise d'étude suite à une année sabbatique, n'ont pas accès au portail d'inscription. Merci de prendre R.V. au préalable **avec votre gestionnaire de scolarité**, (Mme HUG ARNAUD DFASM 1 04.26.23.59.08 ; Mme RIFFARD DFASM 2 04.26.23.59.07 ; Mr FRADIN DFASM 3 04.26.23.59.69) afin de procéder à l'inscription. Celle-ci se déroulera **en présentiel** à compter du **Lundi 29 Août et ce jusqu'au 7 Septembre inclus**. Les droits de scolarité devront être réglés par **chèque bancaire ou Carte Bleue**. Bien penser à vous munir de vos documents -attestation CVEC si vous devez la payer ; justificatif d'assurance vie Privée ; justificatif d'assurance Responsabilité civile Professionnelle

Pour les étudiants qui s'inscrivent en DFASM 1, 2 et 3 : Aux questions suivantes, vous devez répondre :
Etudiants Civils « Domaine d'activité professionnelle de l'étudiant » : Profession intermédiaire de la santé Code 43
« Domaine d'Activité » : Emploi > 6 mois dans la santé – Etudiants E.S.A. : Domaine d'activité professionnelle – K-
Fonctionnaire/ militaire « Quotité » : Temps partiel (+ 150 heures/trimestre)

RAPPEL : Le régime de sécurité sociale étudiant a disparu depuis le 31 août 2019. Tous les étudiants sont automatiquement inscrits à la CPAM de leur lieu de résidence sans aucune démarche à effectuer.

3/ DEBUT DES COURS :

Suivant votre année d'étude, consulter les emplois du temps mis (ou seront) en ligne sur le site de Lyon Sud <http://lyon-sud.univ-lyon1.fr> rubrique Formations – et cliquer sur l'année d'étude concernée.

Pour les étudiants de FGSM 3 et DFASM 1, **un séminaire de rentrée second cycle sera programmé le Jeudi 8 Septembre 2022 – Consulter l'emploi du temps mis en ligne.** (présence non obligatoire mais vivement conseillée)

4 / CHOIX HOSPITALIER: FGSM 3 - FASM 1 – FASM 2 – FASM 3 :

Le choix est dématérialisé -Lien vers l'application ci-dessous

http://dsidv3.univ-lyon1.fr/WD210AWP/WD210Awp.exe/CONNECT/Editions_Stages_Hosts

Le Calendrier est le suivant :

**FGSM 3 – DFASM 1 - Mercredi 31 Aout 2022 -
DFASM 2 – DFASM 3 - Jeudi 1^{er} Septembre 2022**

Les étudiants redoublants de FGSM 3 – DFASM 1 – DFASM 2 seront intégrés dans leur promotion d'étudiant respective ; les étudiants redoublants de DFASM 3 seront intégrés à la fin de leur année d'étude. Le choix se déroulera aux dates indiquées ci-dessus.

Les modalités de choix sont détaillées par promotion sur la page des stages mis en ligne sur le site <http://lyon-sud.univ-lyon1.fr> rubrique Formation – Stages FGSM 3 à FASM3

Egalement sont mises en ligne toutes les informations relatives aux stages (Calendrier 2022-2023 ; Formulaires divers –demande de remboursement indemnité de transport ; demande de congés annuels, organisation des stages, correspondants HCL...)

INFORMATION DIVERSES

ASSURANCE : La Responsabilité civile Vie Privée est OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ETUDIANTS (en général elle est incluse dans votre contrat d'assurance habitation.

A cela s'ajoute obligatoirement pour tous les étudiants de la 4^{ème} année et ce jusqu'à la 6^{ème} année (FASM 1-FASM2-FASM3) la Responsabilité civile professionnelle (qui vous couvre pour les stages hospitaliers). Si vous ne l'avez pas avec votre assurance habitation veuillez contacter la MACSF qui vous assurera gratuitement.

VACCINATION : Vaccination Hépatite B obligatoire. Service Médecine Préventive : 04 27 46 57 57

COMMUNICATION : **Toutes les informations seront transmises sur votre boîte mail étudiant.** Vous devez la consulter très régulièrement.

UELC ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE :

Les étudiants désirant faire une activité sportive que ce soit en pratique individuel ou pour valider l'UELC Activités Physiques et Sportives – Théorie et pratique – doivent prendre connaissance des informations ci-dessous.

Toutes les informations figurent sur le site :

<https://suaps.univ-lyon1.fr/inscriptions-pratique/secteur-sante/uelc-sport-2022-23>

Rappel Pré-inscription sur Claroline entre 22 aout et le 4 septembre : (lien collectif – il figure sur le site)